

EOLIEN A ACIGNE
ILLE-ET-VILAINE

-

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONCERTATION
DU 15 SEPTEMBRE 2016



P&T TECHNOLOGIE SAS
groupe energiequelle

Document rédigé par Quelia, concertant mandaté par P&T Technologie

Version finale du 7 octobre 2016 (les modifications par rapport à la version initiale font l'objet de notes de bas de page)

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

➤ Participants et intervenants	2	➤ Plan Local d'Urbanisme	13
➤ Etaient excusés	2	➤ L'économie autour du projet	13
➤ Etaient invités	2	➤ Valeur de l'immobilier	13
➤ Note sur ce compte-rendu	3	➤ Choix des éoliennes	13
☒ INTRODUCTION	3	➤ Démantèlement des éoliennes	13
☒ LA CONCERTATION	4	➤ Perspectives et alternatives	14
➤ Information des citoyens et invitation à la concertation	5	➤ Engagement des propriétaires-exploitants	14
➤ Le rôle de la concertation	5	➤ Concertation	14
☒ PRESENTATION DE P&T TECHNOLOGIE	5	☒ CONCLUSION	15
➤ La société P&T Technologie	5	☒ COURRIERS REÇUS	15
➤ Le projet éolien à Acigné	5		
➤ La zone concernée	6		
➤ Potentiel éolien	6		
➤ Les parcelles et le foncier	6		
➤ Environnement, faune et flore	7		
➤ La concertation	7		
➤ Acoustique	8		
➤ Etude de dangers	8		
➤ Distance aux voies de circulation	9		
☒ POSITIONNEMENTS	9		
➤ Vents Contraires Acigné 35	9		
➤ Les autres organismes : qui est « pour » ?	10		
➤ Informations disponibles et positionnement	11		
☒ THEMATIQUES A ABORDER	12		
➤ Distance des éoliennes aux habitations	12		
➤ Impact sur la santé	12		
➤ Les études environnementales et l'ONF	12		
➤ Lien entre consommation électrique et production	13		
➤ Le raccordement au réseau électrique	13		

➔ Participants et intervenants

40 personnes ont participé à la réunion.

Conseil municipal d'Acigné

Nathalie DAVAULT, Conseillère municipale
Olivier DEHAESE, Maire
France LANDEAU, Adjointe déléguée à l'urbanisme
Catherine MARTIN-REY, Conseillère municipale
Claudie MEAR, Conseillère municipale
Robert RUBION, Adjoint délégué à la santé
Johan SABAROT, Conseiller municipal
Jacques VANMAERCKE, Conseiller municipal

Communes voisines

Brécé - Marie-Jo PEDRONO, Adjointe au maire
Liffré – Claire BRIDEL, Conseillère municipale et Michel LIZE, Adjoint au maire
Noyal-sur-Vilaine - Gilles BRIZAY, Conseiller municipal
Thorigné-Fouillard - Pascale JUBAULT-CHAUSSE, Adjointe au maire

Rennes Métropole

André CROCQ, Vice-président au développement durable

Associations

Acigné Jogging - Catherine BEILLARD, Co-présidente
Courants Alternatifs - Michel FRANGEUL et Hélène POIRIER
IVINE – Victor PERRIER
Mains Vertes Acignolaises – Claudine BOURDAIS
Vents Contraires Acigné35 – Christophe PRIME, Président

Autres représentants

Ludovic GORIEU, propriétaire foncier-exploitant agricole
David JOUAULT, propriétaire foncier-exploitant agricole
FDSEA Ille-et-Vilaine - Frédéric SIMONNEAUX

Office National des Forêts - Mickaël MONVOISIN, Spécialiste naturaliste

Riverains et habitants¹

François BOURDON, riverain
Kévin CHALMEL, riverain
Noëlle LABOUREUR, riveraine
Benoit L. et Chloé H., riverains
Pascal MIRONNET, riverain
Manuel NOUVEL, riverains
Gwenaëlle PRIME, riveraine
Magali REDOUTE, riveraine
Corinne et Robert SACCINTO, riverains
Dominique TALIDEC, habitante d'Acigné

Porteur du projet - P&T Technologie

Christophe BIGER, chargé de projet
Margaux BLONDEAU
Matthieu LE DREVO

Animation

Constant DELATTE, Quelia, mandaté par P&T Technologie

➔ Etaient excusés

Mme. AUBREE, M. LARCHER et M. LAVILLE, riverains ; Alain RACINEUX (Acigné Autrefois) ; M. et Mme BARBOT (Les écuries de la Maison Neuve)

➔ Etaient invités

Un représentant de chaque commune voisine d'Acigné, un représentant des associations : La Musaraigne d'Acigné, Association Communale de Chasse Agréée Acigné, Imagin'Acigné.

¹ Initialement intitulé « Riverains » et rebaptisé pour différencier les riverains des habitants à la demande de Mme Talidec.

➤ Note sur ce compte-rendu

Ce compte-rendu est synthétique, il regroupe les échanges qui sont intervenus de manière résumée et réordonnée par thématiques. Les participants cités ne sont pas systématiquement nommés, pour une question de clarté et de lecture.

Début de la réunion à 18h40

📁 Introduction

M. Delatte remercie les participants de leur présence à la réunion de concertation autour de la démarche de développement d'un parc éolien sur la commune d'Acigné par P&T Technologie. Il informe les participants que la réunion est enregistrée pour la production du compte-rendu et demande aux participants de se présenter succinctement.

Mot du maire d'Acigné

M. le Maire remercie les participants et rappelle les objectifs de la réunion : une présentation par P&T Technologie du projet ainsi qu'un temps de travail en commun pour étudier le sujet ensemble, et permettre à tous d'être plus éclairés sur le développement du projet éolien. M. le Maire se réfère aux chiffres du Conseil Régional sur le taux de couverture de 9% de la consommation d'énergie par la production locale en Bretagne. Cela indique pour lui les marches à franchir pour aller vers plus d'autonomie énergétique. Ce constat oblige à considérer les projets de production d'énergie sur les

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

territoires et à envisager comment concilier des impératifs qui peuvent sembler a priori contraires. La réunion doit permettre à tous d'échanger en profondeur sur les points enthousiasmants ou inquiétants du projet. Cette réunion a pour objectif d'offrir un temps de travail collectif, afin que chacun soit éclairé sur l'éolien, son développement, et que chacun ait une meilleure connaissance de ces sujets dans le respect de la parole et de l'écoute.

Les absents

M. Delatte évoque les riverains qui auraient souhaité participer à cette réunion mais ont dû excuser leur absence : Mme Aubrée, M. Laville, M. et Mme Barbot qui ont fait parvenir un texte dont M. Delatte restituera la teneur au cours de la réunion. M. Racineux de l'association Acigné Autrefois, ainsi que M. Larcher, riverain sont également excusés. Une participante mentionne également son époux, qui aurait souhaité participer mais n'a pas pu venir car informé trop tardivement. M. Prime remet à M. Delatte un courrier que lui a confié Mme Coreau-Guillier, riveraine.

Ordre du jour

M. Delatte présente l'ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la concertation
- Présentation de P&T Technologie et de la démarche à Acigné
- Contribution des participants et thématiques à aborder

L'objectif est que la réunion se termine à 20h40.

☒ La concertation

M. Delatte évoque les interrogations que peut susciter l'arrivée d'un parc éolien dans une communauté. Quel aspect visuel ? quelles ondes sonores ? quelle occupation du sol ? de l'espace ? etc. Ce sont des interrogations légitimes, dues à une incertitude, une méconnaissance du projet qui n'est pas abouti. Si ces questions restent sans réponses, elles peuvent se mouvoir en inquiétudes sur des aspects qui touchent la vie personnelle ou professionnelle de chacun : aspect de confort, paysager, la faune domestique ou sauvage, la flore, les activités professionnelles, la valeur des biens immobiliers, la santé, etc. Des argumentaires défavorables vont mettre en avant régulièrement des questions appuyées par des arguments considérés comme réels, et des riverains peuvent se sentir « victimes » face à un projet éolien qu'ils n'ont pas souhaité. A l'inverse, les porteurs de projets s'appuient sur leur propre argumentation favorable.

M. Delatte explique que la polarisation peut intervenir sur des sujets qui affectent les uns et les autres émotionnellement puisqu'en lien avec le cadre de vie, professionnel ou personnel. Si les choses sont posées de manière caricaturale, le débat est sans issue, se résumant à un « *pour ou contre l'éolien* » ou « *pour ou contre le projet* ».

M. Prime intervient en disant que la base de la discussion est de savoir de quoi il est question exactement : combien d'éoliennes ? quelle localisation ? sur quelles parcelles cadastrales ? Il dit attendre cette information depuis 2 mois. Un participant ajoute qu'il souhaiterait connaître la genèse du projet, l'intérêt général.

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

M. Delatte explique que ce qui est proposé pour sortir du débat « *pour ou contre l'éolien* », c'est d'échanger de manière constructive sur les enjeux de chacun, en tant que riverains, associations, représentants de collectivités, etc. Ces enjeux vont permettre d'éclairer les décisions qui seront prises autour de cette démarche.

M. Delatte résume le mécanisme de création d'un parc éolien avec une phase de développement (études), puis une phase d'instruction du dossier avant autorisation par les services de l'Etat, et finalement le financement, la construction et exploitation. Les décisions sont prises à l'issue de la phase de développement (par le porteur de projet), puis, après enquête publique et consultation des communes (par les services de l'Etat et la Préfecture), avant d'attribuer ou de refuser l'autorisation du projet.

M. Prime mentionne le manque, dans le processus décrit, des recours des riverains contre les procédures.

M. Delatte présente la démarche de P&T Technologie, qui propose de mettre en place une concertation volontaire, pendant la période de développement du projet, bien avant l'intervention de l'enquête publique. C'est dans ce cadre qu'a lieu la présente réunion.

Il explique qu'il y a eu consultation de certains acteurs locaux pour préparer la concertation, identifier les parties prenantes. Il a été décidé d'inviter toutes les communes voisines d'Acigné, des usagers du territoire, des activités de loisirs (par exemple l'association Musaraignes, qui organise des randonnées, l'association Acigné Jogging qui organise Les foulées d'Acigné, etc.), des activités professionnelles (Les écuries de La Maison Neuve).

➔ Information des citoyens et invitation à la concertation

M. Delatte précise qu'un flyer a été distribué dans plusieurs milliers de boîtes aux lettres. Des demandes de participation à la concertation ont été reçues via le site web <http://acigne.eolien.bzh> ou par email, et précise que toutes les personnes qui se sont portées volontaires ont été invitées à cette réunion.²

Un participant demande comment sont informés les citoyens qui n'ont pas internet (notamment les retraités) ou ceux qui ont des autocollants « *Stop Pub* » sur leur boîte aux lettres³. Une participante suggère qu'il y ait un numéro de téléphone accessible, une autre propose que soient recensés les riverains dans un rayon de 1,5 km ou 2 km du projet. Plusieurs participants indiquent ne pas avoir reçu le flyer. Mme Saccinto regrette qu'une seule invitation pour toute l'association ait été envoyée. Elle demande de préciser qui est invité à la concertation.

➔ Le rôle de la concertation

M. Delatte précise l'objectif de la concertation mise en place par P&T Technologie : offrir une opportunité de contribuer collectivement à émettre des recommandations sur un projet sur ce territoire. C'est une opportunité d'échanger ensemble en respectant des règles de dialogue, de manière courtoise. Chacun reste libre de son opinion, la participation ne vaut pas pour décision, la décision reviendra au Préfet sur la base de consultations (notamment l'enquête publique et

² Mme Saccinto affirme que certaines personnes qui se sont portées volontaires avant le 15 septembre n'auraient pas été invitées. M. Delatte confirme avoir invité tous les volontaires. Ces personnes peuvent toutefois se faire connaître à : concertation.acigne@eolien.bzh

³ Le flyer n'est pas distribué dans les boîtes aux lettres « *Stop Pub* ».

les conseils municipaux des communes concernées au moment de l'instruction du dossier).

☒ Présentation de P&T Technologie

➔ La société P&T Technologie

M. Biger se présente ainsi que Mme Blondeau et M. Le Drévo, représentants de P&T Technologie. P&T Technologie rassemble 20 salariés et fête ses 15 ans d'existence. Il s'agit d'une filiale de l'entreprise allemande Energiequelle, qui exploite environ 500 éoliennes en Allemagne et du photovoltaïque, elle compte 120 salariés et existe depuis une vingtaine d'années.

L'entreprise qui a depuis 2009 la capacité de construire et exploiter les parcs éoliens qu'elle développe exploite aujourd'hui 80 éoliennes, dans le grand ouest et dans l'est de la France, ce qui représente une puissance de 160 MW soit l'équivalent de la consommation de 160 000 foyers. Elle exploite par exemple le parc éolien de Retiers et Martigné-Ferchaud (5 éoliennes), de Sion-les-Mines, ainsi que plusieurs parcs dans les Côtes d'Armor, pour les plus proches.

➔ Le projet éolien à Acigné

M. Biger explique que l'éolien est en réflexion à Acigné depuis plusieurs années, P&T Technologie a rencontré les élus du bureau municipal fin 2015 et début 2016, pour présenter la démarche. Depuis, l'entreprise a pris contact avec les propriétaires et exploitants agricoles afin d'identifier la faisabilité d'un projet. Entre mai et juillet, M. Delatte, Quelia, a également rencontré différents

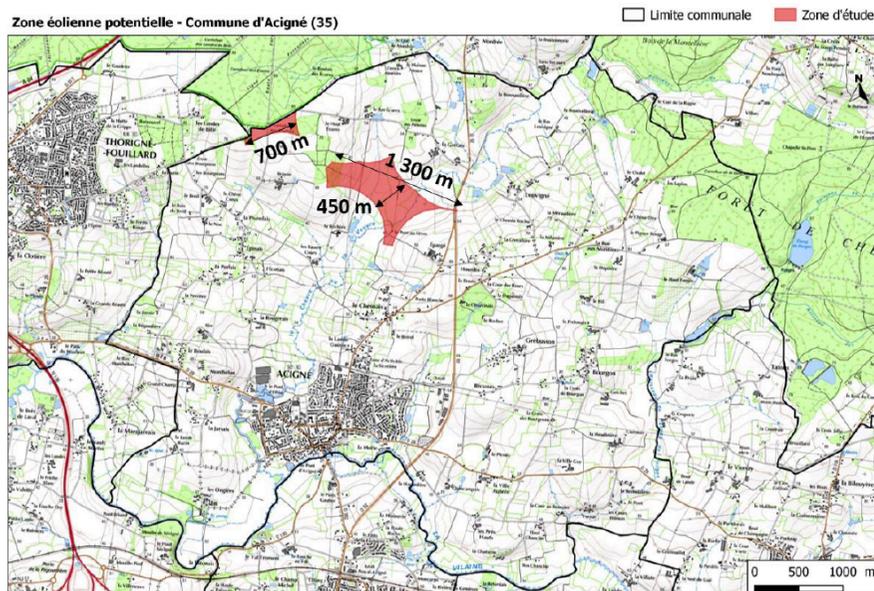
ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

acteurs locaux pour préparer la concertation et notamment cette réunion.

➔ La zone concernée

M. Biger présente une carte, disponible sur le site internet et diffusée sur le bulletin municipal. Cette zone a été définie par rapport à la zone réglementaire des 500 mètres de distance aux habitations. Au nord-ouest de la commune se trouve la zone d'étude, découpée en 2 parties. L'entreprise a estimé cette zone intéressante car outre la distance supérieure à 500 mètres des habitations, elle permet d'imaginer une installation optimale pour faire face aux vents dominants de Bretagne soufflant du sud-ouest vers le nord-est.



M. Biger précise qu'il s'agit des prémices du projet. Les études venant de commencer, il n'y a pas encore de certitudes sur la

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

faisabilité du projet. Il est par contre avéré qu'aucune servitude technique connue émanant des gestionnaires du réseau, de l'aviation civile ou autres organismes qui imposent des servitudes sur les territoires ne viendrait s'opposer au projet.

➔ Potentiel éolien

M. Biger explique que la taille de la zone est suffisamment grande pour installer des éoliennes qui auraient des inter-distances idéales de 3 à 5 fois le diamètre du rotor (environ 100 mètres), puisque plus les éoliennes sont espacées, moins elles se perturbent entre elles. Il ne peut pas préciser combien d'éoliennes pourront être installées à ce stade d'avancement du projet.

Plusieurs questions portent sur l'influence du relief alentour sur la qualité du vent, sur la puissance du vent, et la pose d'un mât de mesures. M. Biger précise que l'estimation du potentiel de vent s'appuiera sur l'impact de la rugosité du sol et de la végétation, que la pose d'un mât de mesure n'est pas encore définie et qu'il faudra un minimum d'un an de mesures du vent. M. Le Drévo indique que la région Bretagne dispose du 2nd potentiel éolien en France. M. Delatte convient que ce sujet devra être abordé en détail ultérieurement.

➔ Les parcelles et le foncier

Un participant fait remarquer que, P&T Technologie ayant signé des pré-accords avec des propriétaires fonciers, il doit être possible de connaître les lieux d'implantation des éoliennes.

M. Prime explique qu'une demande des riverains est d'obtenir les sections cadastrales engagées et souligne qu'elles ont déjà été demandées, entre autre à M. Delatte qui n'a pas « voulu » les

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

donner. M. Delatte explique qu'il ne connaît pas les sections cadastrales. M. Biger explique que P&T Technologie ne souhaite pas communiquer les numéros des parcelles (qui permettent de connaître les noms des propriétaires concernés). Les participants manifestent leur incompréhension. M. Biger explique qu'il y a eu des cas où des personnes engagées subissaient des pressions. Or l'entreprise souhaite éviter de nouvelles situations de ce genre.

M. Jouault intervient, il se présente comme agriculteur, exploitant-locataire de terres, en conversion bio, et demande dans quel but M. Prime souhaite obtenir les numéros des parcelles. Il déclare n'avoir jamais rien caché et souhaite que l'entente entre voisins, qui a toujours été bonne, le reste. Il explique que sa femme a reçu des mails « *de menaces* » relatives à la santé de sa famille et que le bail de location des terres qu'il exploite va lui être retiré par le propriétaire. Il dit s'étonner de l'attitude de l'association Vents Contraires, et indique avoir toujours cherché avec P&T Technologie à intégrer le voisinage dans la concertation. Il affirme ne pas supporter les pressions qu'il a reçues et explique que cela a été décisif dans son choix. Il ajoute qu'il a vécu près d'une éolienne, au Danemark et qu'il émet des réserves sur les nuisances évoquées, puisque ses voisins et lui même ont toujours bien vécu cette situation. Il ajoute qu'il s'est assuré, par une visite avec d'autres agriculteurs, de la non nocivité des éoliennes pour les élevages.

➔ Environnement, faune et flore

M. Biger présente l'approche qui a permis de conclure à la compatibilité du site avec les enjeux environnementaux alors que plusieurs remarques des participants portent sur la situation entre une zone ZNIEFF et une zone Natura 2000 et la proximité du Chevré.

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

M. Biger précise que les études détaillées, commencées en mai 2016, pour un cycle biologique d'un an, par le bureau d'études AEPE Gingko, vont permettre de prendre en compte toutes les sensibilités environnementales, c'est à dire que le bureau d'études spécialisé émettra les précautions à prendre en termes d'implantation des éoliennes en fonction des cours d'eau, des zones humides, des espèces présentes (chauve-souris en particulier). Suite à une remarque sur le nombre élevé de zones humides sur la zone, M. Biger précise que l'implantation en zone humide dépend de l'argumentation du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux. Il est préférable d'éviter ces implantations mais ce n'est pas interdit.

Une remarque d'une participante indique qu'une information circule au sujet de l'intervention d'un autre bureau d'études conjointement avec Bretagne Vivante sur une étude d'impact, M. Biger précise ne pas être informé et que cela n'a donc aucun lien possible avec les démarches de P&T Technologie qui travaille avec AEPE Gingko.

➔ La concertation

M. Biger présente l'initiative de concertation en cours qui amène les participants de cette réunion à échanger sur le projet. Il mentionne ce qui est mis en place : réunion de concertation, un site internet d'information, la distribution de flyers, de cartes de visite, pour aider les citoyens à trouver l'information. Il souligne que, par ce biais, il a bien été noté que seules les personnes ayant internet sont touchées et que M. Delatte a bien relevé qu'il fallait vraisemblablement réfléchir à d'autres pistes pour élargir l'information. Les flyers ont été distribués sur les communes d'Acigné, Thorigné-Fouillard, et Noyal-sur-Vilaine. Plusieurs personnes indiquent qu'il n'y a pas eu à ce jour de flyers distribués à Liffré.

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

M. Biger souligne qu'il reste encore beaucoup d'étapes avant de pouvoir présenter un projet à l'administration. Les études faune flore évoquées, des études paysagères, afin d'évaluer l'impact d'un parc éolien sur l'environnement, les paysages, les monuments historiques, le bâti local, des études acoustiques, etc. et qu'il est encore temps d'informer les citoyens.

➔ Acoustique

Une participante demande pourquoi on procède à un an de mesures du vent avec le mât et seulement à une semaine de mesures pour l'étude sur l'acoustique. M. Le Drévo répond qu'il ne s'agit pas des mêmes réglementations, ni des mêmes besoins. La participante se demande s'il serait intéressant de pouvoir faire un lien entre les mesures de vents et les nuisances sonores qui seront perceptibles.

M. Le Drévo confirme qu'il y a une corrélation avec les données de Météo France sur une durée de 30 années et qu'il sera possible de connaître les émergences sonores sur une année entière à partir d'études réalisées sur une semaine représentative au niveau des vitesses de vent. Il précise que cela implique de faire les mesures avec plusieurs vitesses de vent, car lorsqu'il y a peu de vent, les éoliennes ne fonctionnent pas. La discussion porte sur la méthodologie pour évaluer des bons moments à cibler pour poser les micros ainsi que sur le choix des emplacements, par exemple chez les riverains. M. Le Drévo précise que comme pour toute infrastructure, la règle qui s'applique est celle relative aux bruits de voisinage.

M. Delatte observe que c'est un point qu'il convient d'aborder de manière approfondie, qu'il nécessite un niveau de détail important, avec des schémas, qui permettent de bien formuler et comprendre

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

les questions et les réponses. M. Le Drévo ajoute qu'il est tout à fait possible de faire venir le bureau d'études pour apporter des réponses techniques précises.

Un participant souhaite savoir qui fait les mesures et exploite les résultats. M. Biger répond que ce sont des bureaux d'études spécialisés dans l'acoustique et mandatés par, et donc payés par, le porteur du projet comme pour toutes les études afférentes au projet.

➔ Etude de dangers

M. Biger évoque l'étude de dangers qui fait partie de la demande d'autorisation, et M. Le Drévo précise qu'il s'agit d'études statistiques car les éoliennes relèvent de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'étude de danger porte sur la probabilité qu'il y ait une pale qui casse ou une fuite d'huile, etc. Tous les risques qui peuvent être liés à l'activité sont envisagés dont le feu (et risques pour la forêt proche).

Mme Laboureur interroge M. Le Drevo sur les risques liés à la foudre pour les riverains à proximité. M. Le Drévo répond que cela est également inclus dans l'étude de dangers, qu'il y a une mise à la terre et qu'il n'y a aucun risque pour l'installation électrique d'une habitation à 500 mètres si une éolienne prenait la foudre : comme avec un paratonnerre, le courant sera dirigé vers le sol par la mise à la terre.

M. Delatte suggère que ce point soit abordé de manière plus précise ultérieurement.

➔ Distance aux voies de circulation

Mme Prime demande quelle réglementation s'applique à la prise en compte de distances par rapport aux routes. M. Le Drévo répond que c'est principalement lié à la fréquentation. Il donne l'exemple de la distance de sécurité calculée avec la hauteur de chute d'une éolienne qui s'applique à une route nationale. Pour une éolienne de 150 mètres la distance est donc au moins de 150 mètres et pour les routes moins fréquentées, il est possible de les survoler. La fréquentation prise en compte est celle des véhicules, des vélos et piétons selon des catégories de voies de circulation qui sont définies par des experts mandatés pour effectuer ces études. Mme Saccinto précise qu'au carrefour des Boulains un mardi matin de novembre, il y a une personne, alors qu'au printemps un samedi ou un dimanche, on multiplie par 30 la fréquentation. M. Le Drévo explique qu'il n'y a pas de distinction entre 2 ou 3 personnes mais entre une route départementale qui a une grosse fréquentation et un chemin d'exploitation, par exemple. Mme Saccinto précise que dans ce cas il serait souhaitable qu'il y ait un comptage qui soit fait pour prendre en compte la fréquentation réelle des piétons, des vélos, des familles, qui vont passer sous les éoliennes, car apparemment ce n'est pas initialement prévu. Un participant suggère qu'un comptage via les signaux de téléphones portables des personnes circulants dans la zone puisse être envisagé.

M. Delatte souligne que c'est effectivement important de comprendre les enjeux, que les riverains connaissent mieux que quiconque. La réglementation prévoit des choses, qu'il faut mettre en regard avec les enjeux mis en avant par les riverains. C'est ce qui est intéressant dans cet échange.

M. Biger souligne que ce point pourra effectivement être intégré dans les études.

☒ Positionnements

➔ Vents Contraires Acigné 35

M. Prime intervient au nom de l'association Vent Contraires Acigné 35, il cite un exemple paru dans Ouest France, qui témoigne du fait que même lorsque des études sont effectuées, des riverains se plaignent. Il pense que c'est facile d'être pour l'éolien mais que c'est plus compliqué lorsqu'on parle d'éolien près de chez soi. Il estime de fait être en droit de dire non. Il affirme qu'il ira jusqu'au bout pour déclarer être contre le projet. Il explique qu'il n'est pas contre l'éolien dans l'absolu mais ne veut pas d'une « *demi-Tour Eiffel* » en face de chez lui. Il affirme qu'il ira jusqu'au bout pour dire non.

Une participante ajoute que les « *dégâts* » sont pour eux, les riverains. M. Prime estime que chacun a des dégâts sonores, visuels, immobilier, de notre environnement, de santé potentiels. Il pense que les porteurs du projet affirment qu'il n'y a pas de problèmes pour faire passer le projet. Il réaffirme qu'il fera tout pour s'y opposer.

Une participante dit que ceux qui sont favorables au projet n'ont qu'à le faire chez eux, pour eux, pas pour les autres. Elle trouve que les riverains sont « *pris à la gorge* ».

M. Delatte explique que rien n'est imposé mais qu'il y a une discussion, une opportunité de mettre en avant les enjeux à prendre en compte.

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

M. Jouault intervient et précise qu'il y a un problème avec le fait de dire « *ne pas être contre l'éolien* » de cette manière, car si on fait le tour de la France, on trouvera toujours des personnes qui ne sont « *pas contre* », mais pas en face de chez elles.

M. Prime et M. Jouault ne sont pas d'accord également au sujet des gains financiers ou des impacts liés au projet.

M. Prime réaffirmera plus tard la position de Vents Contraire, précisant à M. Delatte que les membres de l'association « *ne sont pas « inquiets », ils ne veulent simplement pas d'éoliennes devant chez eux* ».

➔ Les autres organismes : qui est « pour » ?

M. Prime évoque le fait que le maire est « *pour* », les agriculteurs signataires sont « *pour* », des associations sont « *pour* ». Les riverains veulent savoir pourquoi ces personnes sont « *pour* ».

Courants Alternatifs

M. Frangeul explique le contexte actuel qui implique une problématique de transition énergétique indéniable, et une situation énergétique compliquée dans les années à venir. Le nucléaire français est dans une situation de quasi-faillite financière. Il y a des problèmes pétroliers à horizon 10-20 ans, des problèmes climatiques. Il n'est pas possible de fermer les yeux. Toutes les communes doivent avoir un programme d'auto-consommation énergétique, et produire de l'énergie le plus localement possible. Il se déclare favorable aux énergies renouvelables en général, et favorable à une production locale.

Il se dit sensible à l'argument de Vents Contraires portant sur le fait qu'il s'agit d'un projet privé, un investissement privé. Effectivement,

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

cela ne lui semble pas sain d'avoir un investissement extérieur et des profits délocalisés. C'est la raison pour laquelle il milite pour un projet en partie citoyen, avec des investissements citoyens. C'est ce qui a été fait pour un parc éolien en Bretagne, avec la création d'une filiale, d'un club d'investissement, pour permettre au citoyen de participer au projet. Il s'agit d'un projet de 12 millions d'euros, dont 60% financés par des citoyens, soit directement, soit par des associations d'investissement, soit par le biais de l'organisation Energies Partagées. Il défend donc ce type de projet à Acigné, qui ne devrait pas être dans une logique totalement privée. Il pense qu'il faut une participation citoyenne locale, avec des retombées locales.

Mme Poirier explique que l'association ne peut pas dire qu'ils sont pour le projet, dans la mesure où ils sont venus ce jour pour en savoir plus et pour amener leurs propositions, leurs conditions. Cela va donc dépendre de la suite.

La mairie d'Acigné

M. le Maire répond que la ville d'Acigné n'a pas émis de position officielle sur ce projet à ce jour. Des participants réagissent en s'étonnant. M. le Maire explique que ses propos ont pu être dénaturés, il se dit plutôt favorable à l'éolien. Par ailleurs, il y a une zone à Acigné qui n'est frappée d'aucune interdiction réglementaire. Aujourd'hui, il souhaite laisser travailler le développeur sur cette zone et dit que pour qu'il puisse y avoir un projet, il faut qu'il y ait un « *bon* » projet. C'est-à-dire un projet économiquement viable, qui permette de produire de l'électricité, qu'elle soit consommée prioritairement par les habitants locaux, d'Acigné, Thorigné-Fouillard, Liffré, etc. Il partage le souhait évoqué par Courant Alternatif qu'il puisse y avoir une participation citoyenne et ajoute que le moment venu, l'éventualité d'une participation de la collectivité sera étudiée.

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

En fonction de tous ces éléments, une position officielle pourra être prise. La production de l'énergie électrique par l'éolien est une voie. On ne peut se permettre aujourd'hui de dire que l'on fait une croix dessus sans avoir fait les études et il est trop tôt pour avoir une position définitive.

Thorigné-Fouillard

Mme Davault souhaiterait avoir un éclaircissement sur la position de la mairie de Thorigné-Fouillard car elle entend d'une part que le maire prendra position une fois qu'il aura eu connaissance du projet alors qu'elle a lu un article qui mentionne qu'un courrier a été envoyé aux riverains de Thorigné-Fouillard, dans lequel il serait indiqué que la mairie se positionnerait « *contre* » le projet.

Mme Jubault confirme que la mairie ne peut pas donner d'avis à ce stade du processus mais, lorsque le Conseil municipal aura à délibérer, il y aura un avis officiel. En revanche la commission environnement de la commune est composée d'élus qui se sont plutôt prononcés pour un avis défavorable, mais c'est la suite de la concertation, des études, qui amènera à une position officielle.

M. le Maire d'Acigné ajoute qu'il y a eu échange de courriers avec le maire de Thorigné.

M. Delatte demande ce qu'il en est du courrier envoyé aux habitants de Thorigné-Fouillard, évoqué par Mme Davault. Plusieurs participants disent ne pas avoir reçu de courrier.

Liffré

Mme Bridel explique que le Conseil municipal de Liffré se trouve au même niveau que les autres communes aujourd'hui. Il ne possède pas assez d'éléments pour prendre position sur le projet.

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

➤ Informations disponibles et positionnement

Mme Saccinto remarque que le problème est que tant que les porteurs du projet ne sont pas en mesure de donner une localisation des éoliennes, même prévisionnelle, il n'est pas possible de se faire une idée par rapport aux habitations, ni pour les communes de donner un avis. Mme Saccinto suggère qu'il pourrait y avoir plus d'informations dès à présent.

M. Delatte met en avant le fait que ces incertitudes suscitent des inquiétudes légitimes quant à l'implantation des éoliennes, les distances aux habitations, etc. et demande à ce qu'on sache à quelle étape on saura où pourront être positionnées les éoliennes.

M. Mironnet propose qu'un planning de conduite des études soit présenté et qu'il soit possible d'affiner progressivement la connaissance des zones possibles d'implantation. M. Biger note la demande précisant qu'au niveau environnemental il aura des résultats en mai 2017.

Exemple de mode opératoire

M. Biger montre, à titre d'exemple, sur une carte portant sur un autre projet développé par P&T Technologie pour expliquer les étapes ou « *couches* » (servitudes techniques, enjeux environnementaux, etc.) qui permettent de déterminer les zones d'implantation finales.

Visite sur site

Mme Poirier suggère que, dans le cadre de la concertation, il soit organisé une visite sur place, afin de mieux se rendre compte de l'impact. Les participants et P&T Technologie reçoivent favorablement cette idée.

☒ Thématiques à aborder

Au cours de la discussion de nombreux sujets ou enjeux sont abordés sans que les réponses ou échanges puissent être approfondis, faute de temps ou faute d'éléments suffisamment élaborés. Ces sujets sont recensés ci-après et pourront faire l'objet d'échanges sur le fond dans des phases ultérieures de la concertation comme cela a été évoqué à plusieurs reprises par M. Delatte.

➔ Distance des éoliennes aux habitations

Un participant fait référence aux cas de l'Allemagne et de la Pologne, où il dit que les réglementations exigent jusqu'à 2 km des habitations. M. Le Drévo répond que chaque pays a sa propre réglementation. L'Allemagne est constituée en villages, avec beaucoup d'espace libre autour alors qu'en France, il y a un important mitage de l'habitat. Dans tous les cas, on étudie les habitations proches mais également celles plus éloignées, donc au-delà des 500 mètres. Un échange a lieu autour des récents propos de Mme la Ministre Ségolène Royal sur la règle des 500 mètres. M. Le Drévo confirme que la règle des 500 mètres est inscrite au code de l'urbanisme, et a été créée pour rassurer (on ne peut pas mettre une éolienne à moins de 500 mètres d'habitations) mais la règle qui prévaut est celle du voisinage, en particulier pour ce qui concerne l'acoustique par exemple.

Dénombrement des habitations

Plusieurs participants demandent qu'il y ait un dénombrement du nombre d'habitations en fonction des distances à la zone d'études et évoquent une centaine d'habitants à 1 km.

Importance des riverains

M. Prime évoque l'importance des riverains et regrette qu'ils ne soient pas suffisamment pris en compte par les porteurs du projet ou le maire. M. Delatte fait remarquer que la concertation à laquelle participent les élus et représentants d'organismes avec les riverains a pour objet justement de permettre aux enjeux « *non réglementaires* » d'être portés à la connaissance des porteurs du projet par les personnes les mieux placées pour le faire et dont les riverains font partie.

➔ Impact sur la santé

Une participante pose la question de l'impact des infrasons sur la santé et de manière générale la question des impacts possibles sur la santé à long terme en lien avec l'éloignement. M. Le Drévo précise qu'une éolienne n'émet pas d'infrasons.

➔ Les études environnementales et l'ONF

M. Monvoisin évoque un projet d'envergure plus importante qui serait déjà en cours dans la forêt domaniale, il explique que l'ONF est d'ailleurs sollicité régulièrement en Bretagne car les zones à 500 mètres des habitations sont souvent en forêt.

Il se dit surpris de ne pas avoir été informé plus tôt du projet de P&T Technologie et des études faune et flore lancées au mois de mai étant donnée la proximité de la forêt de Rennes. Il évoque la zone Natura 2000 et les mesures d'évitement ou les mesures compensatoires (et l'achat de parcelles dédiées) ainsi que la zone d'étude qui se trouve entre les deux massifs forestiers de Chevré et de Rennes. Il lui semble qu'il doit y avoir des sensibilités sur les chauves-souris, et s'interroge sur le protocole des études environnementales et la nécessité de réaliser des observations

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

depuis la forêt de l'ONF, ce qui nécessiterait une autorisation. M. Le Drévo explique que les études n'ont certainement pas été nécessaires depuis la forêt de Rennes et qu'il est préférable que AEPE Ginkgo se mette en relation avec M. Monvoisin rapidement.

➤ Lien entre consommation électrique et production

M. Dehaese évoque la consommation électrique de tous les habitants et l'inefficacité de l'éloignement entre moyens de production de l'électricité et lieux de consommation. Il souhaite que les études soient menées jusqu'au bout, tout en restant vigilant, dans le but de rapprocher la production de la consommation. Ce à quoi un participant lance, « *oui, mais pas trop près si possible* » ! Une discussion s'engage sur la notion de proximité et la réglementation. M. Dehaese explique que pour lui il s'agit de trouver un équilibre entre une somme d'intérêts particuliers tous louables et l'intérêt général qui, lui, n'est pas que la somme des intérêts particuliers. M. Prime désapprouve.

➤ Le raccordement au réseau électrique

M. Nouvel souhaite connaître les volumes de consommation locale avec des chiffres ou ordres de grandeur en relation avec ce que produit une éolienne et souhaite comprendre comment la consommation peut réellement se faire localement.

Plusieurs questions portent sur le raccordement au réseau : sa localisation en particulier, le tracé du raccordement et les consommateurs qui seront approvisionnés.

M. Dehaese précise que la plupart des habitations d'Acigné sont reliées au poste source de Servon-sur-Vilaine.

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

➤ Plan Local d'Urbanisme

Une question porte sur la comptabilité du PLU ou la nécessité de modifications.

➤ L'économie autour du projet

Plusieurs participants posent des questions sur les implications financières du projet : investissement, revenus, bénéfices, subventions, fonds publics,

On demande également qui seront les bénéficiaires, ou ce qui se passera en terme de subvention si la rentabilité n'est pas suffisante.

Un participant demande aussi si des entreprises locales pourront bénéficier du projet, ou s'il y a des liens avec le projet, il mentionne la SEM EILAN et l'association AMORCE. Une autre question porte sur les retombées économiques pour la collectivité.

Mme Poirier rappelle l'intérêt de l'investissement participatif à ce sujet.

➤ Valeur de l'immobilier

La question de la valeur des biens immobiliers est évoquée : quelle valeur pour les maisons, quelle compensation, quelle information des acquéreurs ?

➤ Choix des éoliennes

Des participants demandent à connaître les formats des éoliennes en général : tailles et modèles possibles ou envisageables.

➤ Démantèlement des éoliennes

La question des conditions du démantèlement des éoliennes est évoquée, une discussion fait état des provisions règlementaires pour

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

démantèlement de 50.000 € par éoliennes, et du coût réel du démantèlement. 200.000 € sont évoqués et M. Le Drévo précise que si le coût est plus élevé que les provisions réalisées, il est envisagé que la vente des matériaux (métaux) compense celui-ci. Par ailleurs, au sujet de ce qu'il advient des 1500 tonnes de béton nécessaires aux fondations de chaque éolienne, M. Le Drévo précise que la partie inférieure n'est effectivement pas extraite en général, les terres étant rendues à leur vocation initiale en surface selon des règles définies.⁴

➤ Perspectives et alternatives

Mme Saccinto suggère qu'une autre démarche soit envisagée pour implanter des éoliennes dans la forêt de Liffré dont elle dit qu'elle est plutôt clairsemée : l'implantation d'éoliennes pourrait être envisagée le long de l'autoroute.

Une interrogation est également lancée sur la capacité des communes environnantes à accueillir des éoliennes dans l'optique d'une vision plus large sur le développement local de l'éolien.

De la même manière, une question porte sur les autres énergies vertes et les volontés politiques pour les développer.

➤ Engagement des propriétaires-exploitants

Certains souhaitent connaître la nature et la durée des engagements des propriétaires-exploitants et savoir s'ils peuvent se rétracter pendant le développement du projet.

⁴ Ce propos a été complété suite à une remarque de Mme Saccinto. Plusieurs participants ont néanmoins fait remarquer qu'au sujet du démantèlement le compte-rendu n'était pas suffisamment exhaustif. Ce sujet devra être, dans tous les cas, traité en détail ultérieurement.

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

➤ Concertation

M. Perrier regrette de voir des positions polarisées qui sont apparues et constate que les débats sont entrés dans le « *vif du sujet* » vers la fin de la réunion, il suggère que l'ordre du jour soit plus précis pour permettre des échanges plus approfondis et qu'on puisse évoquer plus en détail les impacts dont on n'a finalement pas une idée très précise.

M. Crocq évoque la nécessité de la transparence sur les sujets d'importance évoqués au cours de la discussion afin de mettre en capacité les participants d'analyser, commenter, demander des compléments pour ce travail itératif qui s'annonce pour les parties prenantes.

M. Prime rappelle sa demande des numéros des parcelles engagées. M. Delatte explique que cela pose question de demander des informations précises sur le projet d'un côté, tout en exprimant sa volonté de tout faire pour l'empêcher par ailleurs. Il précise que l'objectif serait de trouver des bases de dialogues à partir de positions divergentes.

M. Crocq fait remarquer que l'opposition affichée par certains n'est pas propice à une posture de dialogue pourtant souhaitable pendant la concertation.

Une question porte sur le rôle de la concertation à savoir si elle pourrait amener P&T Technologie à renoncer au projet.⁵ Une participante demande « *à partir de combien de personne, on considère que la population est contre ?* »

Plusieurs participants demandent un calendrier de la concertation.

⁵ Mme Prime souhaite que soit également mentionnée ici sa référence, lors de la réunion, à la démarche de P&T Technologie à La Bouëxière.

☒ Conclusion

M. Delatte rappelle l'importance de l'information des citoyens qui n'ont pas pu participer à cette réunion, il précise que le compte-rendu sera diffusé puis mis en ligne. Il remercie les participants d'avoir échangé et insiste sur l'importance du dialogue qui permettra à terme de se faire une opinion d'autant plus importante qu'on aura tous davantage d'information sur le projet.

Fin de la réunion à 20h55.

☒ Courriers reçus

Les courriers des personnes suivantes ont été reçus avant et pendant la réunion, pour les personnes qui l'ont souhaité⁶ leur courrier a été adjoint au compte-rendu consultable sur le site du projet dans la rubrique « actualités » <http://acigne.eolien.bzh> dans l'article sur la réunion du 15 septembre 2016 :

- Mme Coreau
- M. Laville
- M. et Mme Barbot
- Mme Aubrée
- Mme Laboureur

⁶ Seuls les courriers des personnes ayant répondu positivement au mail de demande de confirmation de publication en ligne sont adjoints au compte-rendu au moment de sa finalisation.

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

Date : vendredi 9 septembre 2016 23:28

À : concertation.acigne@eolien.bzh
<concertation.acigne@eolien.bzh>

Objet : Re: Eolien Acigné : Réunion de concertation le 15 septembre 2016

Monsieur,

Comme je vous l'ai déjà indiqué, je serai dans l'impossibilité de participer à la réunion du 15 sept prochain aussi vous voudrez bien m'en excuser auprès des participants et, comme vous me l'avez proposé, leur délivrer de ma part en réunion le message suivant:

DÉBUT DE MESSAGE.

" Je suis formellement opposé à ce projet d'implantation d'Eoliennes à Acigné compte tenu de la proximité immédiate avec mon habitation et tenant compte des nuisances importantes générées:

Bruit, défiguration visuelle de notre cadre de vie, sacage des lisières de forêts Natura 2000 et Znieff, destruction de nos zones de loisirs (Forêt et chemin d'accès au carrefour des Boulains....) : promenades en famille avec enfants, sports divers (course à pied, vélo avec circuit de VTT officiel et répertorié, marche nordique...), destruction de la faune très riche et variée et notamment d'oiseaux protégés et de chauves-souris, destruction du tissu social, perte très importante de valeur de notre patrimoine immobilier et enfin grosses inquiétudes sur l'émission de basses fréquences, vibrations et effet stroboscopique.

Aussi je vous confirme que je suis déterminé et que j'utiliserai tous les recours possibles pour contrer ce projet."

FIN DE MESSAGE.

Meilleurs salutations

Guy Laville
Les Landes de Billé
35235 Thorigné-Fouillard

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

De :

LABOUREUR Noelle
La croix des bourgeons
35235 THORIGNE FOUILLARD

A l'attention de :

Quelia, de PetT technologie, de Mr le Maire d'Acigné, de Mr le Maire de Thorigné Fouillard, Mr le Maire de Liffré, Aux Maires de communes voisines, à toutes les personnes concernées de près ou de loin par ce projet.

Objet : Concertation projet éolien sur Acigné

Thorigné Fouillard, le 14 septembre 2016

Je m'appelle Noëlle Laboureur, je m'adresse ce soir à vous à titre individuel. J'habite la croix des bourgeons à Thorigné Fouillard. Mon époux et moi sommes propriétaires, depuis 2003 nous y vivons sereinement.

MA POSITION :

Je tiens à préciser que j'ai toujours eut une forte sensibilité écologique, et comme de nombreuses personnes, lorsque l'on me parlait d'éoliennes, sans en savoir plus, je trouvais ça très intéressant. J'étais «plutôt pour ».

Maintenant que ce projet me touche directement, et que je me suis bien renseignée, je découvre que l'éolien n'est pas aussi sympathique qu'il n'en à l'air surtout lorsque il vient s'implanter à proximité de nos habitations.

Aujourd'hui, je m'oppose fermement au projet d'implantation envisagé par la Société P et T Technologie en limite de commune de Thorigné Fouillard et d'Acigné, étant donné les points suivants :

LE SITE :

Notre petite maison, concrétisation de longues années d'efforts et de travail, est située au lieu dit la croix des Bougeons situé à 2 pas de la forêt de Rennes-Liffré Classée Natura 2000. Des études récentes, répertorient de nombreuses espèces protégées évoluant à proximité directe de la zone d'implantation et en lisière du Chèvré. Nous avons bien souvent l'occasion de voir de grands rapaces évoluer auprès de ces deux forêts, divers oiseaux migrateurs, canards, hérons, diverses chouettes et hiboux, mais aussi de nombreuses autres espèces animales.

A la nuit tombée, si nous dinons dehors, nous avons la chance de nous trouver entourés par nos amies les chauves souris, qui timidement font leur réapparition.

Nous avons choisi de vivre à cet endroit, éloigné du bourg et des commodités pour son cadre naturel et protégé, sa tranquillité, sa faune et sa flore.

ÉOLIEN à ACIGNE

Compte-Rendu

Mon activité préférée est pour ma part, un petit circuit de marche, que j'effectue toutes les semaines, accompagnée de mes amies... et pour mon époux la course à pied sur le même circuit. Depuis 13 ans et à chacun de mes passages à cet endroit, je me suis toujours esclaffée tellement l'endroit est splendide « regarde, cet endroit est magnifique ! Quelle chance avons-nous ! »

Régulièrement lors de nos balades, nous croisons des promeneurs, des cavaliers, de cyclistes des sportifs qui viennent d'Acigné, de Thorigné, mais aussi des communes voisines et de Rennes.

J'insiste, cet endroit n'est pas un lieu commun, c'est un site remarquable, un point vu magnifique sur toute la campagne péri rennaise, un havre de détente et de quiétude, connu et reconnu et apprécié pour sa beauté et le côté préservé par tant d'habitants et usagers des alentours.

Qu'advient-il de ce site merveilleux, rendez vous des familles et amoureux de la nature lorsque le parc d'éoliennes sera implanté ? Ils pourront aller ailleurs ?... Ils ne trouveront pas d'équivalent !

En plus de la transformation d'un lieu magnifique en zone de production industrielle et de l'impact avéré sur la faune fragile et rare de cette zone, que pouvez-vous nous dire concernant les nuisances sanitaires pour les riverains de ces éoliennes ?

Qu'en est-il des infrasons, qui seront émis par ces turbines et notre exposition à long terme, qui pourraient nous convaincre que nous n'allons pas être exposés à des problèmes de santé. Etes vous en mesure d'annoncer qu'il n'y a aucun risque sanitaires liés aux infrasons ? Quelles sont vos garanties à ce sujet ?

Je m'interroge pour moi, mon époux, mais aussi pour mes voisins et amis mais aussi pour leurs enfants qui pour certains seront à 500 mètres à peine des ces machines ?

En étudiant le sujet, il s'avère que dans le cas de l'exposition au travail, la seule mesure préventive vraiment efficace contre les infrasons consiste à l'éloignement de la source. Cette mesure est d'ailleurs recommandée par tous les acteurs de la protection et santé au travail mais aussi par l'assemblée des médecins allemands, réunis en congrès à Francfort en mai 2015, qui a lancé une alerte concernant l'impact néfaste sur la santé de l'implantation d'éoliennes à proximité des habitations. Ils indiquent que les effets des infrasons issus des éoliennes sur la santé sont ressentis jusqu'à 10 kilomètres à la ronde.

Qu'allez vous nous dire pour nous convaincre alors que les infrasons se propagent à des distances considérables sans même être arrêtés par les cloisons, l'intérieur des habitations fournissant même une caisse de résonance qui peut en accroître l'intensité ?

Quelles sont vos explications concernant le choix de la zone d'implantation aussi proche de nos maisons alors que de nombreuses autres publications et études sérieuses corroborent ce risque pour notre santé ?

Que pouvez-vous nous dire ?

LE BRUIT :

Il s'avère que les riverains subissent de graves nuisances sonores : de nombreuses plaintes sont émises continuellement à ce sujet. La presse en parle très régulièrement, trop régulièrement ! 2

Réunion de concertation du 15 septembre 2016

reportages sur les éoliennes cette semaine sur ouest France. Le bruit des pales qui fendent l'air, lorsque la turbine tourne au bon régime, à une distance de 800 mètres est de 54 db. Est-ce faux ? C'est le bruit de votre lave vaisselle...à imaginer en permanence plus ou moins fort et plus ou moins rythmé, de jour comme de nuit.

Comment pourront nous nous y habituer ?

LE VISUEL

Effets stroboscopiques, clignotements permanents des balises dans la nuit, nuisance visuelle. Et oui, comme nos voisins nous allons les voir tourner en permanence et clignoter aussi depuis chez nous.

Devrons-nous fermer nos fenêtres et nos volets en permanence pour ne pas être gênés ????

L'INTERET ECOLOGIQUE :

Combien de centrales de production électrique à démarrage rapide (charbon et gaz, pétrole) devront être mises en œuvre en rapport de ces éoliennes pour fournir une énergie constante lorsque le vent sera insuffisant.

L'IMPACT FINANCIER SUR NOS BIENS :

Quel est l'impact financier sur la valeur de nos biens immobiliers ?

L'INTERET ECONOMIQUE :

Nous n'avons pas d'information sur les retombées économiques de votre projet ? Quelle est la part pour la commune, pour la communauté et les autres ? Quelle est ma part ? Rassurez nous, nous n'allons pas avoir toutes les nuisances alors que d'autres se régaleront !

Quel est l'impact sur nos factures d'énergie électrique dans les années à venir ?

CONCLUSION :

Au titre de mes interrogations du moment mais aussi de celles à venir étant donné le peu de temps dont j'ai disposé pour préparer et vous exprimer mon point de vue, j'exige que soient listées et mises en œuvre toutes les études et actions en rapport avec le projet concernant, entre autre, la protection du site et des personnes, et ceci en concertation totale avec les riverains, les associations présentes et avenir, les communes concernées et voisines.

Je suis inquiète à titre individuel mais aussi à titre collectif et c'est pour toutes ces raisons que je souhaite de tout cœur que ce projet n'aboutisse jamais, je m'oppose fermement et mettrai en œuvre tous les moyens et recours nécessaires afin de préserver nos santé, notre tranquillité, notre cadre de vie et notre nature.

LABOUREUR NOELLE

